



COMMUNE DE COLOMBIER

Conseil communal

rue Haute 20 • CP 64 • 2013 Colombier

tél. 032 886 49 42 • fax 032 886 49 48

DENEIGEMENT A COLOMBIER

Il s'agit d'un cas très exceptionnel et général.

Au début de l'automne le Conseil communal avait pris contact avec plusieurs entreprises de génie civil. Force est de constater que les travaux de déneigement des communes ne les intéressent plus.

Un contrat a été conclu avec deux prestataires qui ont eu un baptême du feu laborieux. Ils ont commencé à déblayer le 31 décembre au matin et suite à la pluie givrante et à la lourdeur de la neige, un axe de la lame a cassé et a dû être réparé ce qui a provoqué un arrêt des travaux de déneigement durant quelques heures.

Pour accélérer les travaux de déneigement, le Conseil communal a contacté plusieurs entreprises qui malheureusement durant cette période de fête disposaient de machines mais pas de machinistes. Beaucoup d'entre elles étaient déjà engagées ailleurs pour des entreprises privées. Une seule a pu intervenir en renfort pour appuyer le personnel de la voirie débordé face à ce phénomène exceptionnel. Le Conseil communal ne peut passer sous silence le fait qu'il a dû se battre pour avoir une autorisation d'utilisation d'un camion le dimanche.

Enfin, force est de constater que la commune n'est pas équipée d'outils assez performants pour faire face à des chutes de neige aussi abondantes.

Toutefois le Conseil communal a donné des instructions pour poursuivre l'effort de déneigement des chaussées et trottoirs non dégagés à ce jour et comprend la déception de la population, mais est interpellé par la manière très cavalière de certains de traduire cette mauvaise humeur. Il remercie la population d'avoir fait preuve de compréhension.

Le Conseil communal

Janvier 2009